

ARRETE MUNICIPAL N°2018-13

18 avril 2018

**ARRETE PERMANENT DE NUMEROTAGE
RUE DE SARREBRUCK**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 17 M0007 déposé par Monsieur ERGUN, portant sur la parcelle cadastrée section 12 n°159, et accordé par arrêté en date du 14 février 2018;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation du nouveau bâtiment qui va être construit sur cette parcelle ;

ARRETE :

Article 1 :

Le nouveau bâtiment de la Route de Sarrebruck est numéroté comme suit :

<i>Parcelles</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>N° affectés</i>	<i>Rue</i>
159	ERGUN Atilla	18 Bis	Route de Sarrebruck

Voir plan de situation ci-après.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 18 avril 2018


Signature et cachet

ARRETE MUNICIPAL N°2018-13

18 avril 2018

Plan de situation



Nouveau numéro